

**Plan d'action – CITE DE L'EMPLOI BORDEAUX METROPOLE RIVE
DROITE**

NOM de la Cité de l'emploi	Cité de l'Emploi Bordeaux Métropole Rive Droite
Périmètre géographique	7 QPV de Bassens, Lormont, Cenon, Floirac (QP033005 QP033009 QP033012 QP033014 QP033016 QP033017 QP033018)
Chef de file	Communes de Bassens, Cenon, Floirac & Lormont Contacts : Maxime Derrien, directeur du GIP GPV maxime.derrien@surlarivedroite.fr // 05 57 54 33 23 Margaux SANCHEZ, cheffe de projet Cité de l'Emploi margaux.sanchez@surlarivedroite.fr // 07 56 37 20 99
Co pilotage	Préfecture de la Gironde DDETS Bordeaux Métropole

Contexte

La loi de programmation de février 2014 a dessiné **7 QPV** sur la Rive Droite de l'agglomération bordelaise : 2 grands QPV intercommunaux et 5 QPV communaux. Au total, aujourd'hui, les QPV des communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont rassemblent près de **40 % de la population domiciliée en QPV** à l'échelle de Bordeaux Métropole et, si à l'échelle de l'EPCI, la part de la population résidant dans les QPV est de 8,9%, cette proportion monte à 36,5% pour les communes de la rive droite.

Les QPV de la Rive Droite sont des territoires de grande fragilité car ils absorbent une bonne part de la croissance démographique de l'agglomération bordelaise :

- > ils concentrent une **population jeune**, la composition des ménages les fragilise ;
- > l'accès au marché du travail reste difficile pour les habitants des QPV.

Mais la Rive Droite est un **territoire en développement** qui entend profiter de la croissance globale de l'agglomération bordelaise. Un des enjeux fondamentaux pour les prochaines années consiste donc à faire en sorte que les habitants des QPV ne soient pas tenus à l'écart de ce mouvement. Un autre concerne, en corollaire, le **renouvellement urbain** et la capacité des pouvoirs publics à garantir la mixité dans le peuplement tout en créant les conditions d'un vivre ensemble serein. 5 opérations de renouvellement urbain sont inscrites pour la plupart au Nouveau Programme Nationale de Renouvellement Urbain avec une ambition de démolition de plus de 900 logements, 3 000 rénovations et de requalification de près d'un demi-million de mètres carrés d'espace public.

Indicateurs clefs de la politique de la Ville

		Bordeaux Métro	Quartier De L'Avenir	Benauges - Henri Sellier - Léo Lagrange	Palmer - Sarailière - 8 Mai 45 - Dravemont	Jean-Jaurès	Carriet	Génicart Est	Alpilles-Vincennes-Bois Fleuri
Démographie	Population	749 595 (66 823 en QPV)	1 148	3 208	10 228	2 640	3 201	3 590	3 940
	0-14 ans	(QPV : 19%)	27%	23%	19%	19%	21%	19%	17%
	Famille monoparentale	13%	21%	19%	20%	22%	20%	18%	18%
Données socio-économiques	Taux de pauvreté	14% (QPV : 37%)	43%	45%	41%	40%	41%	45%	35%
	Revenu mensuel médian	1 786	1 102	1 070	1 107	1 129	1 108	1 083	1 207
	Allocataires CAF	14%	37%	40%	40%	40%	37%	40%	34%
Logement	Nombre de logements sociaux	69 956 (QPV : 18 494)	466	1 279	2 396	934	1 052	1 468	1 248
Zonage	ZSP		x	x	x	x	x	x	x
	NPNRU		x	x	x	x	x		
	ZFU			x	x		x	x	x
	Emplois franc		3	14	52	13	22	23	20

Chiffres de l'emploi

		Bordeaux Métropole	Bassens	Lormont	Cenon	Floirac
Taux de chômage	Ensemble	13,5%	16%	22%	18,5%	15%
	Femme	14%	18%	22%	19%	15%
	Homme	13%	14,5%	22%	18%	15%
	Moins de 25 ans	26%	33%	33%	28%	31%
	Plus de 55 ans	9%	10%	15,5%	14%	13%

		Bassens	Lormont	Cenon	Floirac
Mission Locale	Garantie jeune	28	124	125	83
	PACEA	166	581	653	370
	% Jeunes issus QPV suivis ML	18%	51%	40%	35%

Tissu économique

		Bordeaux Métro	Quartier De L'Avenir	Benauges - Henri Sellier - Léo Lagrange	Palmer - Saraillière - 8 Mai 45 - Dravemont	Jean-Jaurès	Carriet	Génicart Est	Alpilles-Vincennes-Bois Fleuri	Global	Part
Nombre d'établissements	Total	71903	11	89	726	83	131	114	124	1 278	
	Industrie	3287	2	2	21	3	6	4	2	40	3%
	Construction	7159	1	22	135	20	29	38	29	274	21%
	Commerce, restauration,	20 061	6	33	169	35	37	35	33	348	27%
	Service aux entreprises	24 806	2	13	214	16	16	21	20	302	24%
	Service aux particuliers	16 590	0	19	187	9	43	16	40	314	25%

		Bordeaux Métro	Moyenne	Quartier De L'Avenir	Benauges - Henri Sellier - Léo Lagrange	Palmer - Saraillière - 8 Mai 45 - Dravemont	Jean-Jaurès	Carriet	Génicart Est	Alpilles-Vincennes-Bois Fleuri
Part des entreprises	Sans salarié	68%	78%	73%	85%	69%	78%	78%	86%	75%
	Avec - de 50 salariés	31%	22%	27%	15%	30%	22%	22%	14%	23%
	Avec + de 50 salariés	1%	0,30%	0%	0%	0,30%	0%	0%	0%	2%

Sources

ANCT – SIGVILLE – 2021
 Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021
 Système d'information des Missions Locales i-milo -2021

Création / extension Cde	Création de la cité de l'emploi Bordeaux Métropole Rive Droite
Gouvernances préexistantes	<p>Instances réunissant les acteurs de l'emploi et de l'IAE au niveau de l'intercommunalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH emploi – insertion Contrat de ville (pilotage EPCI - État). - Comité territorial de la formation (pilotage CRNA). - Assises de l'orientation (pilotage CRNA). - Groupe de travail charte locale d'insertion NPNRU (pilotage EPCI - État)
Partenariats Existants	<p>Le réseau des acteurs de l'emploi et de l'insertion est dense et le territoire est globalement bien maillé mais manque de visibilité : de services extrêmement riches sur le territoire Rive Droite pour l'insertion et le retour à l'emploi notamment en faveur des résidents des QPV, entraînant une problématique de "lisibilité" et de "visibilité".</p> <p>Des espaces de travail nombreux existent, facilitant les échanges entre les acteurs, même si les rencontres manquent de régularité et si les partenariats sont trop souvent informels</p> <p>Les actions portées dans le cadre du contrat de ville par les associations, si elles gagneraient à être plus nombreuses, facilitent l'implication des acteurs : reposant sur des co-financements souvent nombreux (Etat, bailleurs sociaux, villes, autres collectivités territoriales), elles sont réellement co-construites et favorisent l'interconnaissance des acteurs, en suscitant des temps d'échange réguliers. Ces partenariats opérationnels sont efficaces quand ils font l'objet d'un véritable contrat, d'une convention : les fonctionnements plus informels sont aussi plus fragiles.</p> <p>Bonne fluidité des relations, facilitée par les instances de concertation existantes et la proximité géographique des espaces ressources. Bon niveau de coordination entre les projets émergents.</p> <p>Mobilisation des entreprises du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne implication des entreprises dans PAQTE au niveau de l'EPCI. - Implication importante d'Action Logement – Domofrance sur les thématiques emploi-insertion.
Situation des publics	<p>➔ Difficulté à repérer, mobiliser et orienter vers le droit commun les publics les plus éloignés de l'emploi notamment les plus jeunes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Cumul de freins à l'accès à l'emploi <ul style="list-style-type: none"> - Contraintes familiales : 23% de familles monoparentales – GPV // 18% de Familles monoparentales – Bordeaux Métropole - Contraintes linguistiques (à rapprocher de la proportion des personnes de nationalités étrangères) : 16% - GPV // 8% Bordeaux Métropole - Contraintes de mobilité 2. Faible niveau de qualification fermant l'accès à nombre d'emplois et de formations

	<p>- Population non scolarisée de plus de 15 ans titulaire du baccalauréat et d'un diplôme supérieur : 40% - GPV // 58% - Bordeaux Métropole</p> <p>- Parts de 16/24 ans non scolarisés et sans emploi (NEET) : 24% GPV // 13% EPCI</p>
Périmètre	L'expérimentation sera à destination des habitants des QPV de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac, avec une attention particulière aux personnes très éloignées du droit commun (dans aucun dispositif).

Stratégie d'installation

Caractéristiques territoriales	L'ensemble des communes est concerné par le NPNRU (niveaux national et régional)
Gouvernance locale	<p>La cité de l'emploi sera co-pilotée par les services de l'État, l'EPCI et les 4 communes à l'initiative de la candidature.</p> <p>* Le comité de pilotage semestriel réunira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'État - Bordeaux Métropole - Les villes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, - le Conseil régional Nouvelle Aquitaine - le Conseil départemental de la Gironde - Pôle Emploi, la Mission Locale des Hauts de Garonne et le PLIE des Hauts de Garonne - un collège d'acteurs associatifs de l'emploi et de l'IAE - un collège des acteurs économiques du territoire - les conseils citoyens <p>Le comité de pilotage validera la revue de projet annuelle, le plan d'actions et le budget dédié à celui-ci.</p> <p>* Le comité technique réunira chaque semestre les acteurs associatifs et les référents techniques des membres du comité de pilotage pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer le suivi opérationnel du projet - réorienter le plan d'actions au fil de l'eau - préparer la revue annuelle de projet - éclairer les décisions du comité de pilotage <p>* Les groupes de travail sont thématiques selon les axes de la Cité de l'Emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer & coordonner : comment optimiser les temps collectifs, d'inter-connaissance et de co-construction en faveur de l'emploi, notamment en QPV ? - Aller-vers & repérer : comment repérer et remobiliser les habitants des QPV vers l'insertion professionnelle ? - Innover & expérimenter : temps collectifs autour de l'accompagnement d'une cinquantaine de personnes éloignées de l'emploi, habitant en QPV, pour les remobiliser et les remettre dans un parcours d'emploi. <p>Ils se réuniront de façon très régulière.</p> <p>Les agents chargés de la mise en œuvre du plan d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégué de la Préfète et référente territoriale de la DDETS pour les services

	<p>de l'État.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chefs de projets politique de la ville et responsables des services emploi et développement économique des collectivités territoriales (EPCI et communes). - directeur du pôle Territorial de Solidarités des Hauts de Garonne pour le conseil départemental de la Gironde. - représentants des agences Pôle Emploi, de la Mission locale, du PLIE. - Représentant du Conseil régional Nouvelle Aquitaine
Partenariats	<p>Les partenariats déjà existants entre les membres du comité de pilotage et les chambres consulaires, les SIAE et les GEIQ seront renforcés.</p> <p>Une attention particulière sera accordée aux liens tissés avec les cités éducatives déployées sur le périmètre de l'EPCI (Cité éducative de Lormont labellisée en 2019, Cité éducative de Cenon labellisée en 2022, Cité éducative de Bordeaux labellisée en 2021).</p> <p>La mise en synergie de la cité de l'emploi avec le NPNRU, le projet quartiers fertiles retenu par l'ANRU et les différentes opérations de développement économique en cours sera un enjeu essentiel du projet.</p>
Communication externe	<p>Communiqué de presse</p> <p>Rencontres individuelles avec les prescripteurs (cohorte)</p> <p>Support de communication (cœur de cible : prescripteurs)</p> <p>Mise en place d'un groupe sur la Grande Equipe</p> <p>Passages radio : Objectif Emploi (4 fois/an)</p> <p>Actions aller-vers : Micro trottoirs, Marché de Cenon, actions pied d'immeuble</p>
Point(s) de vigilance	<p>Le projet est actuellement essentiellement porté par les 4 villes signataires du courrier de candidature. Un important travail de mobilisation des acteurs institutionnels et associatifs de l'emploi est à réaliser dans les prochaines semaines, en s'appuyant sur les partenariats et les dynamiques préexistants.</p>

Plan d'actions : les éléments présentés ci-dessous seront, bien entendu, précisés, arbitrés à l'issue des premiers travaux du comité de pilotage

Objectif(s) prioritaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des suivis de parcours renforcés pour les habitants des QPV les plus éloignés de l'emploi, développer les capacités d'accompagnement personnalisés, notamment pour lever les freins à l'emploi (maîtrise de la langue, connaissance des métiers...) en accordant une attention particulière aux jeunes. - faciliter la réalisation des objectifs fixés par la charte locale d'insertion locale du NPNRU mise en œuvre par le PLIE des Hauts de Garonne. - développer les actions de médiation, d'aller vers, en s'appuyant notamment sur le réseau d'adultes-relais d'ores et déjà déployé. - accompagner la création d'entreprises dans les QPV et la transition numérique des entreprises du territoire. - accentuer les capacités de formation des publics sans qualification aux métiers en tension et aux métiers de la transition écologique.
Public(s) cible(s)	<p>Femmes résidant dans les QPV – jeunes de moins de 25 ans – demandeurs d'emploi de plus de 50 ans</p>

<p style="text-align: center;">Actions – Consolider le partenariat emploi insertion</p>	<p><i>L'enjeu, pour la cité de l'emploi de Bordeaux Métropole Rive droite quant aux partenariats est double :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>renforcer la coordination entre les acteurs avec la création d'un poste dédié notamment chargé de mettre en place des instances de co-construction des actions favorisant l'emploi des habitants des QPV ;</i> - <i>mettre en place un plan de formation des acteurs qui leur permettent de partager un référentiel commun et d'harmoniser leurs pratiques dans l'accueil des publics et la prise en charge de leurs besoins spécifiques.</i> <p>1. Améliorer la connaissance des publics et de leurs besoins avec des diagnostics partenariaux flash (par exemple appréhender le chômage frictionnel dû à l'arrivée importante de nouveaux habitants provenant d'autres départements de la Région Nouvelle Aquitaine et d'autres Régions ou les qualifications des réfugiés et nouveaux migrants).</p> <p>2. Mise en place d'un groupe de travail emploi intercommunal s'appuyant sur les travaux des instances au niveau des villes avec pour objectif de pouvoir identifier et partager les besoins autant sur les publics ciblés que sur les catégories d'emplois afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rendre lisible le travail des partenaires pour les habitants ; - veiller à la complémentarité des actions des professionnels du SPE et des collectivités et des associations sur le territoire ; - développer des partenariats systématisés avec des associations d'insertion identifiées et repérées dans le cadre de la Politique de la Ville <p>3. Faire coïncider bassins de vie et bassins d'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Systématiser une démarche d'information/sensibilisation auprès des entreprises du territoire et notamment des nouvelles entreprises s'implantant sur le territoire. - Faire découvrir les bassins d'emploi spécifiques au territoire afin de susciter des professionnalisations en proposant des actions de découverte des métiers et des formations avec les partenaires emploi. - Favoriser l'accès aux clauses d'insertion en organisant des actions hors les murs et innovantes en cœur des quartiers avec différentes partenaires du SPE et du tissu associatif local. <p>4. Une implication des habitants pour identifier leurs attentes et besoins (participation des habitants aux ateliers Cité de l'Emploi, Commission quartiers, publics des acteurs de l'emploi...).</p>
<p style="text-align: center;">Actions - Augmenter le recours aux mesures de droit commun</p>	<p><i>Les dispositifs de droit commun et actions de raccrochage : ce qui pourrait être amélioré :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le renforcement des liens entre les opérateurs de proximité (clubs de prévention spécialisée, centres sociaux, bailleurs) et les opérateurs intervenant spécifiquement sur la thématique emploi est un enjeu essentiel : il est nécessaire d'instaurer davantage de régularité et de faire en sorte que les acteurs de proximité, 1^{er} relais de terrain puissent pleinement s'approprier les solutions apportées par les acteurs de l'emploi afin, notamment, que les publics soient bien orientés.</i> - <i>Une attention toute particulière doit être réservée aux actions de repérage et</i>

de mobilisation des jeunes femmes.

Des actions de mise en relation directe entre les employeurs du territoire et les habitants des QPV sont à mettre en place (job dating...)

1. Redynamiser les actions en faveur des jeunes publics :

- en mettant en œuvre un nouveau modèle de coopération entre les acteurs du territoire autour de la prise en charge des publics invisibles jeunes autour de 3 grands principes :

* Fédérer les acteurs pour aller vers ces publics et les accompagner ;
* Coconstruire une méthodologie renouvelée qui s'appuie sur un accompagnement global et personnalisé des personnes et une coopération étroite entre professionnels de l'insertion et de l'emploi ;
* Coconstruire des réponses de proximité : groupes opérationnels, fonds d'urgence, interventions dans les quartiers...

- en portant des actions et partenariats pro-actifs pour repérer les publics jeunes en difficulté et les inscrire dans les actions/dispositifs avec des partenaires déjà impliqués (service jeunesse, club de prévention, associations d'insertion) ou de nouveaux partenaires (clubs sportifs, associations culturelles, associations citoyennes au contact des jeunes moins affiliés).

- en développant les chantiers éducatifs, notamment en partenariat avec les bailleurs sociaux.

2. Renforcer les compétences numériques de la population et particulièrement des demandeurs d'emplois confrontés à la dématérialisation des démarches en matière d'accès à l'emploi, de droits au chômage et d'accès aux prestations sociales essentielles (ateliers vers l'autonomie numérique, expérience de prêt/don de matériels issu du renouvellement du parc d'entreprises partenaires, ...)

3. Faciliter la remobilisation des personnes éloignées de l'emploi en co-organisant des actions « hors les murs » et partenariales , en instaurant des relations basées sur la confiance avec des usagers des structures de la ville, en identifiant des habitants non suivis par le SPE (par exemple avec l'appui des services Médiation et des associations de quartiers, des jeunes référencés par la Mission locale ou le Pôle Emploi mais ne fréquentant plus leurs services, mobilisation des autres acteurs travaillant en lien avec des jeunes ou des adultes, voire visites à domicile...), en repérant et en orientant des jeunes suivis par des plateformes de lutte contre le décrochage scolaire, le Programme de Réussite Educative, les structures jeunesse, en lien avec la Mission Locale.

Actions – Agir sur les besoins non couverts

Ce qui pourrait être mis en place en complément de l'offre d'accompagnement disponible pour combler les besoins non couverts

- Couvrir les besoins actuellement non couverts pose par principe la question

des objectifs de moyens que se fixe la cité de l'emploi : les partenaires actuellement mobilisés se proposent d'allouer une partie des financements dédiés (50%) au financement d'actions innovantes, destinées à lever ces freins.

- Ces financements pourraient être accordés via un appel à projets spécifique, et en complémentarité des financements de droit commun.

- Un enjeu essentiel étant la pérennisation de telles actions, la cité de l'emploi s'engage également à rechercher des co-financements auprès de l'ensemble de ses partenaires, dans le respect de leurs compétences respectives, et ce afin que les crédits d'État puissent pleinement jouer leur effet levier.

1. Favoriser la mise en place, en articulant les opérateurs et les dispositifs, de **parcours de professionnalisation** reposant sur les compétences d'usage et les pratiques de loisir des personnes (couture en appuyant l'Espace Textile, Jardinage/agriculture/entretien d'espaces verts, numérique, action culturelle/animation).

2. Amplifier la **lutte contre les freins à l'emploi** en matière de :

- mobilité (en organisant des navettes professionnelles pour les contrats saisonniers avec des entreprises, notamment autour des vendanges, en facilitant l'accès au permis de conduire),

- garde d'enfants,

- santé,

- compétences linguistiques (Développement de formation pour l'alphabétisation, la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

3. Anticiper, avec le PLIE et les partenaires de la clause d'insertion des travaux des **opérations de rénovation urbaine** en sensibilisant les habitants des QPV, en développant des actions pionnières autour du BTP, espaces verts, entretien, de chantiers éducatifs, chantiers formation et qualification professionnelles.

4. Action d'appui à la **condition étudiante et à l'insertion professionnelle des étudiants** de la Rive Droite en lien avec la Cité Educative : préparation à la vie étudiante dès le secondaire, en cours d'étude (autour de recherche de petits boulots, d'emploi à mi-temps, de stages de qualité) et appui à l'insertion professionnelle des diplômés confrontés aux discriminations sociales et à celles liées à l'origine et au lieu de résidence.

Délégation de crédit

Chef de file	Grand Projet des Villes Rive Droite Copilotage préfecture
Types d'actions	1 poste de cheffe de projet Cité de l'Emploi 2 postes adultes relais (1 porté par le PLIE /1 porté par l'Espace Textile) Des actions pour renforcer le recours au droit commun
Point(s) de vigilance	